

Réforme de l'encadrement supérieur

***Webinaire « AFIPA »
du 16 septembre 2022***

Rappel introductif = Le statut du corps des AE prévoit des modalités de recrutement préservant les voies de recrutement interne

Plusieurs voies d'accès au corps des administrateurs de l'État sont ouvertes aux cadres de la DGFIP (art. 4 du décret 2021-1550 du 21/12/2021 relatif au statut AE) :

- **la voie du concours interne** : ouvert aux agents publics justifiant de 4 années de services publics
- **la voie par liste d'aptitude ouverte à plusieurs catégories de fonctionnaires**
 - **Fonctionnaires de catégorie A** (8 ans de services effectifs (tour extérieur des AE))
 - **AFiPA justifiant de 2 ans de services effectifs dans le grade**, après avis d'un comité de sélection dont les modalités d'organisation sont en cours de définition.

**Population éligible :
89 % des 1315 AFIPA
(hors promotions 2021 et 2022)**

↳ Engagement de **préservation de la promotion interne** puisque le nombre d'emplois d'AE ouverts au titre de cette promotion ne peut être inférieur à 50 % du nombre total des emplois offerts aux AE.

Sommaire

- 1) Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des administrateurs de l'État (AE)
- 2) L'accompagnement mis en place à la DGFIP
 - Une préparation à la sélection proposée par l'IGPDE
 - Le lancement d'une revue de cadres spécifique pour les AFIPA

Sommaire

1) Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des administrateurs de l'État (AE)

2) L'accompagnement mis en place à la DGFIP

- Une préparation à la sélection proposée par l'IGPDE
- Le lancement d'une revue de cadres spécifique pour les AFIPA

1 - Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des AE

Un arrêté du Premier ministre va fixer

- 1 - les modalités de la sélection professionnelle et de l'établissement de la liste d'aptitude,
- 2 - l'organisation et le fonctionnement du comité de sélection interministériel.

La phase de candidature



Fiche administrative
d'inscription
et/ou lettre de motivation



CV

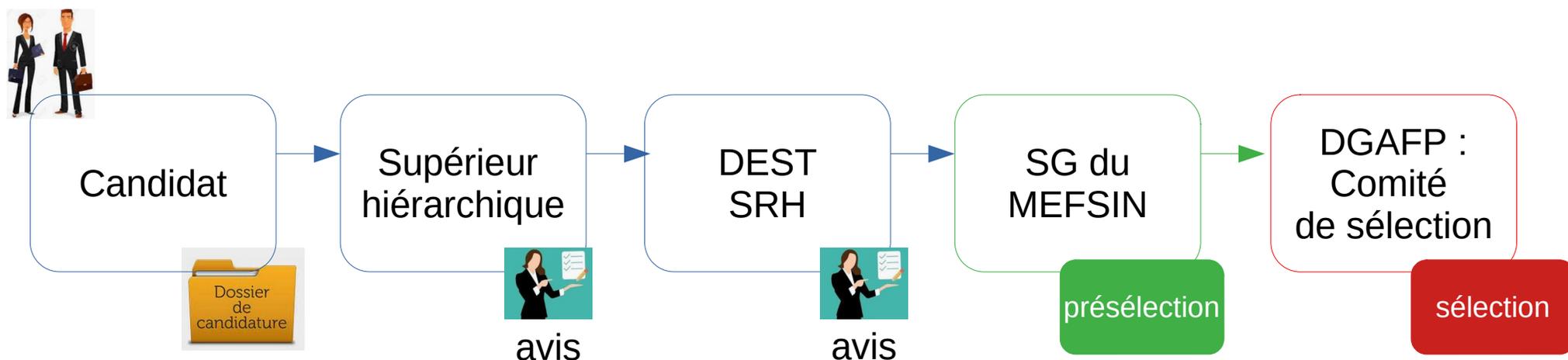
3 derniers CREP



Rapport d'analyse
d'une réalisation professionnelle

1 - Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des AE

Le circuit de la candidature



1 - Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des AE

La procédure de sélection devrait comporter deux étapes, comparables à l'actuelle sélection AFIP.

- Etape 1 : présélection ministérielle sur dossier



- Au niveau ministériel : MEFSIN
- Les candidatures se feront sur la base d'un dossier présenté par le cadre => le contenu du dossier est en cours de finalisation avec les ministères : fiche administrative et/ou lettre de motivation, CV, rapport d'analyse d'une réalisation professionnelle, 3 derniers CREP
- L'administration porte une appréciation motivée et circonstanciée sur la manière de servir, sur le type de mission que le cadre exerce ou a exercé, sur ses aptitudes à exercer les fonctions d'administrateur de l'Etat. avis 

1 - Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des AE

- Etape 2 : sélection interministérielle en vue d'une audition de 30 minutes comprenant deux phases :

- Une première phase sur le rapport d'analyse d'une réalisation professionnelle ayant pour point de départ une présentation du candidat suivie d'un échange avec le comité ;
- Une deuxième phase qui doit, notamment, permettre aux membres du comité de sélection d'apprécier le parcours professionnel antérieur du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du corps.

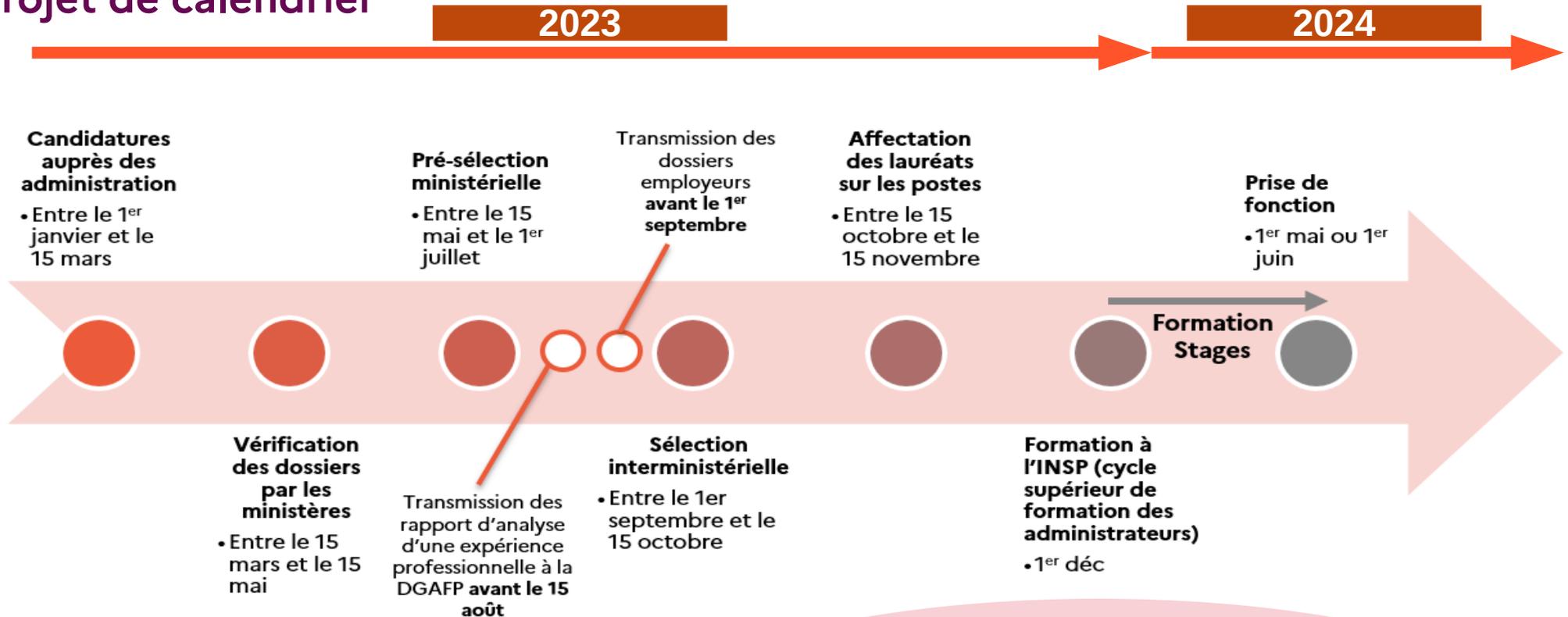


Composition du comité AE :
1 président et 12 représentants des employeurs
(dont la DGAFP)
Division possible en sous-comités

=> Composition du comité AFIP :
6 membres de comité
dont 1 représentant interministériel

1 - Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des AE

Projet de calendrier



Questions encore en suspens :

- durée et lieu de la formation
- nature des stages
- lieu des stages
- modalités d'affectation des lauréats
- conditions de rémunération

1 - Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des AE

La DGFIP a porté auprès de la DGAFP les demandes complémentaires suivantes :

- Engagement sur un volume de promotions de 35 lauréats sur 3 ans pour couvrir les besoins en administrateurs de la DGFIP avec le **maintien a minima des niveaux de recrutements actuels** :
 - tous les candidats présélectionnés seront auditionnés
 - 2 fois plus d'admissibles que de lauréats (pour 35 lauréats, 70 candidats seraient auditionnés)
- Afin de valoriser effectivement les **compétences métiers et managériales** acquises au sein de la DGFIP :
 - une **représentation de la DGFIP en tant qu'employeur** au sein des comités de pré-sélection ministérielle et de sélection interministérielle
 - un **sous-comité « finances »** pour la sélection interministérielle

Sommaire

1) Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des administrateurs de l'État (AE)

2) L'accompagnement mis en place à la DGFIP

- Une préparation à la sélection proposée par l'IGPDE
- Le lancement d'une revue de cadres spécifique pour les AFIPA

2 - L'accompagnement mis en place : Une préparation à la sélection proposée par l'IGPDE

La préparation à la sélection AE 2023 débute en octobre 2022 jusqu'en septembre 2023.

Note de service IGPDE du 7/9/2022 Modalités d'inscription

- Inscription en ligne
Afin de se pré-inscrire en ligne, le candidat est invité à se connecter à « Offre IGPDE » à l'adresse suivante : http://alize.alize/crp/actu_prepas.html
- Les candidats s'inscrivant à la préparation en ligne recevront par courriel en début de session les modalités de connexion (adresse internet, identifiant et mot de passe).
- Participation forfaitaire aux frais : 80 € (à la charge de chaque candidat)

**Rappel de la réglementation
dans le cadre d'une sélection professionnelle :**

- 5 jours de congés formation peuvent être mobilisés pour suivre cette formation
- au-delà mobilisation du CET possible et à défaut du CPF

2 - L'accompagnement mis en place : Une préparation à la sélection proposée par l'IGPDE

Organisation de la préparation à la sélection AE 2023

10 jours
de formation
sur un an

Distanciel
et présentiel
(Vincennes)

1. Préparation à la rédaction du dossier

- une séance méthodologique (une demi-journée) pour préciser les règles de rédaction du dossier. La formation se déroulera début octobre 2022;
- une relecture corrective personnalisée en novembre 2022;
- un entretien de relecture en présentiel de 45 mn. Cet entretien individuel se déroulera en janvier 2023

2. Préparation à l'entretien oral

5 modules dont un optionnel :

- Module 1 : début mars 2023 - une journée ;
- Module 3 : mai 2023 - une journée ;
- Module 4 : fin août 2023 – une journée ;
- Module 5 : en septembre 2023 - 1 journée (pour les seuls candidats auditionnés).
- Optionnel : Module 2 : en avril 2023 – une journée (option à cocher au moment de l'inscription en ligne). Ce module optionnel est centré sur l'expression personnelle face à un jury, afin de développer des capacités de lâcher-prise et de spontanéité face à un jury, et de personnaliser son expression. Cette formation, développée autour de techniques théâtrales, est animée par des comédiens - formateurs.



2 - L'accompagnement mis en place : Une préparation à la sélection proposée par l'IGPDE

3. Jurys fictifs

Des mises en situation seront proposées aux candidats qui auront déposé un dossier de candidature :

- un premier jury fictif : en juin 2023;
- un second jury fictif en septembre 2023, pour les seuls candidats auditionnés. Chaque jury fictif aura une composition interministérielle.

4. Mentorat

Un dispositif de mentorat sera proposé aux stagiaires à la préparation au dossier et à la préparation orale, de novembre 2022 à septembre 2023, si le nombre de mentors le permet.

La DGFIP proposera des mentors

5. Conférences d'actualité

Des conférences portant sur des sujets d'actualité seront proposées aux candidats entre février et juillet 2023.



2 - L'accompagnement mis en place : Une préparation à la sélection proposée par l'IGPDE

6. Présentation des métiers

- juin 2023 : Table ronde destinée à apporter aux candidats une meilleure connaissance des métiers et des administrations

7. Préparation en ligne

- Février à juillet 2023 : Mise à disposition de fascicules : apports de connaissances et des chroniques d'actualité dans les domaines suivants : organisation générale de la fonction publique de l'État, finances publiques, Union européenne, questions internationales, questions sociales.

8. Expérimentation d'une bibliothèque numérique en ligne (inscription optionnelle en sus de l'inscription à la préparation)

L'IGPDE enrichit son offre de formation en proposant, à titre expérimental.

Les inscriptions seront ouvertes prochainement pour un montant de 15 euros sur la durée de la préparation, en plus de l'inscription à la préparation elle-même.



Sommaire

1) Les modalités de sélection des AFIPA par la voie d'accès spécifique au corps des administrateurs de l'État (AE)

2) L'accompagnement mis en place à la DGFIP

- **Une préparation à la sélection proposée par l'IGPDE**
- **Le lancement d'une revue de cadres spécifique pour les AFIPA**

2 - L'accompagnement mis en place à la DGFIP : Le lancement d'une revue de cadres spécifique pour les AFIPA

Contexte

- Démarche recommandée par la circulaire du Premier Ministre du 10 juin 2015
- Réaffirmée par la GPEEC 2020-2024 : plus qualitative, la nouvelle GPEEC inclut la revue des cadres dans un dispositif ambitieux d'accompagnement et de soutien des cadres supérieurs
- En cohérence avec le modèle managérial dont le déploiement a été lancé le 5/9 dernier

Mise en œuvre en 2021 pour près de 600 administrateurs à la DGFIP (N°1/N°2 du réseau, sous-directeur/chef de bureau en centrale)

=> Extension en 2022 aux AFIPA selon la même méthode



2 - L'accompagnement mis en place à la DGFIP : Le lancement d'une revue de cadres spécifique pour les AFIPA

La revue des cadres : un examen en format collectif



Objectifs : mieux détecter les cadres à potentiel et **identifier des viviers d'accès** aux différents types d'emplois **en particulier pour la sélection AE**, préparer des plans de succession et des plans de développement personnel, détecter les cadres à accompagner, préparer les évolutions de parcours professionnels

La revue des cadres AFIPA sera **pilotée par chaque délégation** pour le réseau **et par les chefs de service** en centrale et concernera également les cadres en mobilité.

Les directeurs évaluent les **compétences managériales** des cadres, en lien direct avec les 10 compétences essentielles du modèle managérial, les projets de mobilité, les besoins d'accompagnement identifiés et les propositions d'évolution professionnelle (mobilité ou potentiel pour accéder au TEAE).

Lors des réunions de revue, un **regard collégial et croisé** sera porté sur la situation de chaque cadre.



Le Modèle Managérial
de la DGFIP

2 - L'accompagnement mis en place à la DGFIP : Le lancement d'une revue de cadres spécifique pour les AFIPA

La revue des cadres : un examen en format collectif

La synthèse sera remontée au SRH à la délégation encadrement supérieur et talents/DEST, puis validée par le directeur général.

L'ambition est de pouvoir **constituer un vivier suffisant pour alimenter les candidatures aux TEAE** des années à venir (a minima 70 candidats par rapport aux besoins de 35 lauréats par an).

Appartenir à un vivier de potentiels est **un signal positif pour le cadre** afin de candidater à la sélection AE sans que pour autant cela conduise à être automatiquement retenu pour la sélection AE.



Ce dispositif a vocation à être reconduit chaque année.

2 - L'accompagnement mis en place à la DGFIP : Le lancement d'une revue de cadres spécifique pour les AFIPA

La revue des cadres : un retour à chaque cadre, un moment indispensable pour échanger sur les perspectives de carrière

Un retour individuel à l'issue de la revue des cadres sera effectué par le responsable.

Le retour prend appui sur les retours des revues collégiales.



QUESTIONS / ÉCHANGES